

## EDITORIAL

### Les sorcières de Salé

**L**A multiplication d'actes de justice populaire ces derniers temps est un indice inquiétant. Des formes de procès et d'instruction s'organisent de manière sauvage, avec des dérives agressives contre les individus et les bâtiments, comme ces actes d'homophobie à Béni Mellal ou cette chasse aux sorcières (à prendre vraiment au premier degré) à Salem, pardon, Salé. C'est une menace à la fois pour les libertés individuelles, l'ordre public et le fonctionnement normal des institutions. La violence du débat politique a semble-t-il contribué à créer un terrain propice où tous les coups sont permis et par extrapolation une partie de l'opinion semble s'être appropriée ce modus operandi. Celle-ci a contribué à nourrir cette spirale en flattant la population, ici dans ses angoisses, là sur de présupposées atteintes à ses valeurs, là encore en rendant illisibles la décision politique et la cohérence gouvernementale. Le discours sur la justice populiste a donc fait le lit de la justice... populaire!

Dans d'autres pays, ces dérives traduisent d'abord des faillites des Etats. Fort heureusement, nous n'en sommes pas là. Il faut en revanche tuer le serpent dans l'œuf. Celui de voir un système parallèle au circuit normal s'attribuer le pouvoir de juger et de punir. Un premier risque est de délester les institutions légales de leurs prérogatives. Un deuxième est de créer de nouvelles infractions et de même de criminaliser celles qui ne le sont pas. Ces formes de justice ne sont jamais la meilleure option car elles comportent une forte charge émotionnelle. Les sentences se nourrissent de croyances personnelles et conduisent souvent à des arbitrages-vengeances. Le maintien de l'ordre public passe d'abord par le respect de la loi. Il faut donc être ferme contre toute tentative de «désétatisation» du champ judiciaire. Mais en même temps, il faut occuper le terrain et lutter contre le risque de vide judiciaire et l'impunité. □

Mohamed BENABID

# Crédit: Les règles du jeu changent

- Les frais de dossier plafonnés à 0,1%
- Prêt immobilier: 2% maximum du capital en cas de remboursement anticipé
- La nouvelle réglementation en vigueur

Voir page 2



## Réserves de change

### Le tourisme s'essouffle

**E**N deux ans, les réserves de change ont augmenté de 50% pour s'établir à 225 milliards de DH à fin 2015. L'effet amplificateur des économies sur la facture pétrolière à l'import est net, mais il n'est pas le seul facteur de ce dynamisme. Les exportations de l'OCP et de l'automobile alimentent la corbeille en devises de

la banque centrale. Les transferts des MRE et les recettes du tourisme représentant deux des principales sources de devises, connaissent des fortunes diverses. Les envois des MRE étaient en hausse de 3% en 2015 tandis que le flux net des recettes du tourisme a fléchi de 5% à 45 milliards de DH. □

Voir Analyse pages 4 & 5

■ Retraites: L'Editorial de L'Economiste fait réagir Benkirane

■ Autorités des assurances: L'équipe au complet

Voir De Bonnes Sources

■ Tanger: Le contrat d'Amendis révisé, enfin

Voir page 23



Source: L'Economiste

Saïd Ahmidouch, DG de la CNSS

## Amnistie sociale

### 50.000 entreprises au guichet CNSS

Voir page 6

## BAM renforce son dispositif de gestion de risque

Voir page 16